



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Reseau-de-transport-de-la-Capitale-Le-syndicat-toujours-dispose-a-negocier-et-a>

Réseau de transport de la Capitale - Le syndicat toujours disposé à négocier et à régler la convention collective (CSN)



- Communiqués -

Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2017

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

QUÉBEC, le 2 mars 2017 - Malgré le dépôt, hier, d'un avis de grève prévue pour le 13 mars à 4 h du matin, les 950 chauffeurs membres du Syndicat des employé-es du transport public du Québec métropolitain (SETPQM) espèrent toujours en arriver à une entente satisfaisante avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC). C'est le message que livre aujourd'hui le syndicat après deux séances de négociation, les 27 et 28 février, qui se sont avérées infructueuses.

L'avis de grève a été expédié au Tribunal administratif du travail (TAT) et à l'employeur au terme de 47 séances de négociation qui ont débuté le 22 juin dernier. « N'eût été du nouveau régime de négociation dans le secteur municipal (Loi 24), qui nous impose des délais extrêmement serrés, il y a fort à parier que cet avis de grève n'aurait pas été émis, du moins pas à ce moment-ci », affirme Ghislain Dolbec, président du SETPQM.

« Le dépôt d'un avis de grève ne met pas fin à la négociation, précise Ghislain Dolbec. Bien au contraire. Cela nous donne une douzaine de jours pour mener à bien un blitz de négociation. Notre but est d'en venir à une entente négociée avant le 13 mars. Les parties ont convenu de se reparler cet après-midi et d'autres rencontres sont prévues. Le RTC doit cesser de faire du surplace et saisir cette occasion. »

Mardi, le syndicat a déposé à l'employeur une proposition de maintien des services essentiels tel que requis par la loi. Advenant une mésentente sur les services à offrir, les discussions se poursuivront au TAT qui, ultimement, rendra une décision finale.

Le 26 février dernier, les membres réunis en assemblée générale spéciale ont voté à 95,2 % en faveur d'un mandat de grève illimitée à être déclenchée au moment jugé opportun. D'ici la date butoir, le comité de négociation va déployer tous les efforts pour poursuivre la négociation avec le RTC dans le but d'en arriver à une entente pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 30 juin 2016.